



L'ACTION ECONOMIQUE DES COMMUNAUTES

-----0-----

RAPPORT d'ETUDE

Février 2009

Remerciements

L'Institut Supérieur des Métiers et l'Assemblée des Communautés de France remercient les organisations associées au comité de pilotage de cette étude :

- Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services
- Assemblée Permanente des Chambres de Métiers
- Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie
- Entreprises, Territoires et Développement

Cette étude a été réalisée avec la collaboration du CERGAM
de l'Université Paul Cézanne Aix-Marseille.



Objectifs

L'Institut Supérieur des Métiers a reconduit, en partenariat avec l'Assemblée des Communautés de France, et avec le soutien de la Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services, l'enquête réalisée en 2005 sur l'action économique des communautés. Quatre objectifs sont visés :

- évaluer les moyens d'intervention économique des intercommunalités
- caractériser les stratégies et les actions conduites sur le champ économique
- analyser les partenariats institutionnels et techniques des intercommunalités dans ce domaine
- repérer des bonnes pratiques.

Modalités d'administration de l'enquête

- L'étude a été réalisée par voie d'enquête : un questionnaire, préalablement testé auprès de 8 communautés, a été adressé par voie postale et électronique à l'ensemble des intercommunalités de la métropole fin juin 2009.
- Ce questionnaire, comprenant 36 questions, reprenait la base des questions posées en 2005, de façon à pouvoir mesurer les évolutions intervenues dans les trois années.
- 198 communautés de communes et 49 communautés urbaines et d'agglomération ont répondu spontanément. Une relance ciblée a été réalisée par l'ADCF auprès des Communautés d'Agglomération. Aucune relance n'a été réalisée auprès des Communautés de Communes.
- Le questionnaire a été complété essentiellement par les responsables administratifs ou économiques des communautés de communes (seules 10% des enquêtes ont été complétées par des élus, essentiellement dans les groupements de moins de 5000 habitants). L'ensemble des questionnaires sont exploitables.
- L'échantillon, même s'il est numériquement inférieur à celui de 2005, reste significatif.
- Les questionnaires ont été traités avec le logiciel SPHYNX.
- L'analyse des résultats est réalisée avec le concours de l'Université Paul Cézanne-Aix-Marseille (Centre d'Etudes et de Recherche en Gestion d'Aix-Marseille).
- Pour chacune des questions, les résultats des communautés de communes et ceux des communautés d'agglomération/communautés urbaines font l'objet d'un traitement spécifique.

PLAN

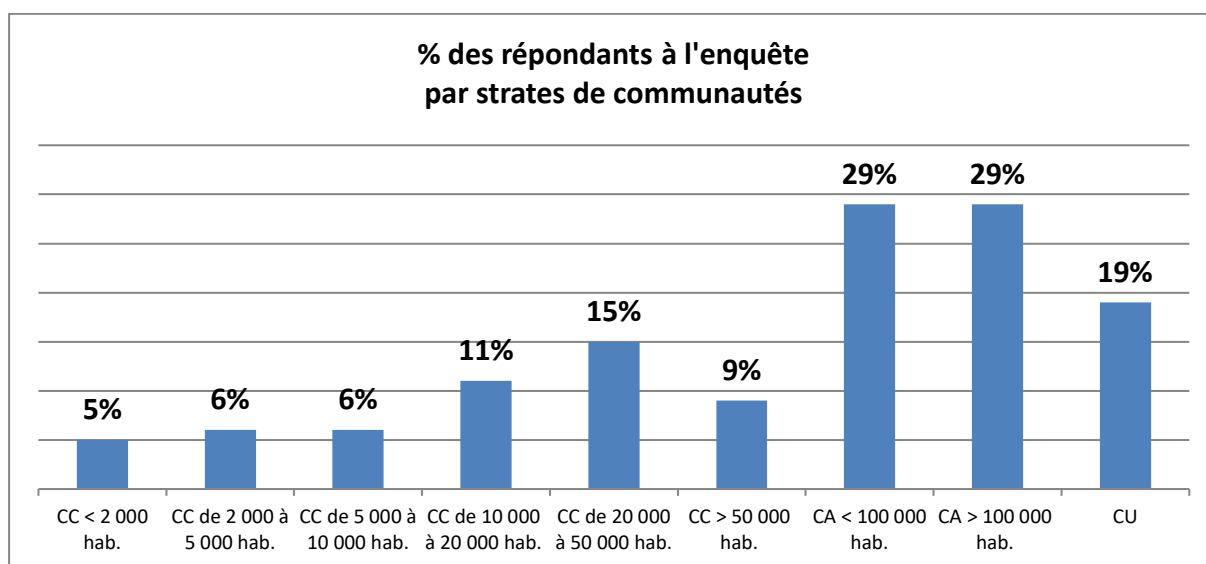
▶ 1. Caractéristiques de l'échantillon	5
▶ 2. Les démarches stratégiques et les programmes engagés	9
▶ 3. Les moyens et les structures des interventions économiques	23
▶ 4. Les limites au bon fonctionnement des mécanismes mis en place et perspectives	37

I. CARACTERISTIQUES DE L'ECHANTILLON

► Comparaison entre la structure nationale des communautés et l'échantillon des répondants à l'enquête

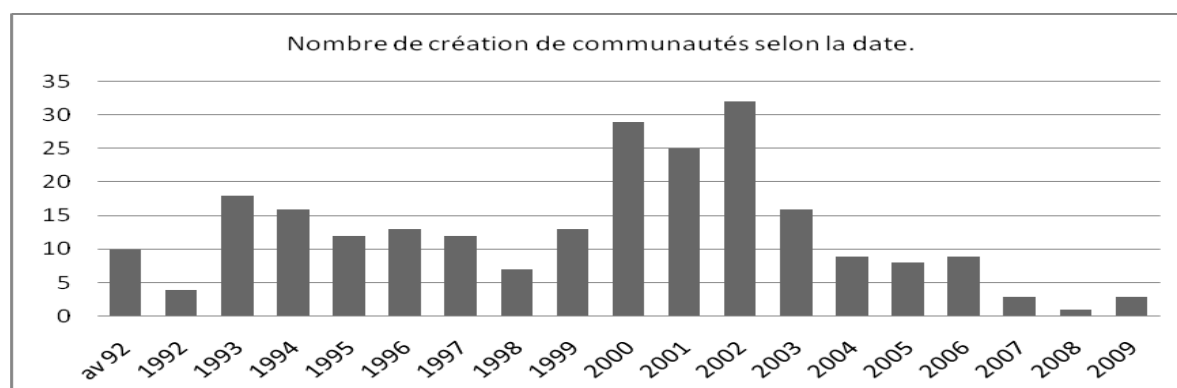
31% des Communautés d'Agglomérations et 8% des Communautés de communes ont répondu à l'enquête. L'échantillon (soit un total de 248 communautés) est significatif.

Pour les Communautés de communes néanmoins, il représente une moyenne haute de la réalité, la proportion des répondants étant moindre au sein des communautés de moins de 10.000 habitants. Les communautés d'agglomération sont représentées de manière équivalente qu'elles soient supérieures ou inférieures au seuil de 100.000 habitants. On note un faible nombre de CU dans l'enquête. Elles ne seront pas distinguées des CA.



► Année de création de la communauté

La répartition des EPCI dans l'enquête selon l'âge de l'établissement est conforme à ce que l'on sait du niveau national : deux vagues de création, celle du début des années 90 et celle plus récente des années 2000.



► **Nombre de communes membres de la communauté**

Nombre de communes membres	Nb. cit. CC	Fréq.
Non réponse	1	0,5%
Moins de 2	0	0,0%
De 2 à 5	20	10,1%
De 5 à 10	60	30,3%
De 10 à 20	85	42,9%
De 20 à 30	22	11,1%
De 30 à 100	9	4,5%
100 et plus	1	0,5%
TOTAL OBS.	198	100%

Nb. Cit CU-CA.	Fréq.
0	0,0%
1	2,0%
11	22,4%
19	38,8%
8	16,3%
10	20,4%
0	0,0%
49	100%

La représentation des communautés de communes selon le nombre de membres est conforme à la répartition nationale. On observe pour les CU-CA une sous représentation des CA ayant moins de 5 communes membres (26 sur 171 soit 15% au niveau national).

► **Nombre d'habitants du groupement**

Nombre d'habitants du groupement	Nb. cit. CC	Fréq.
Non réponse	1	0,5%
Moins de 2000	7	3,5%
De 2000 à 5000	31	15,7%
De 5000 à 10000	45	22,7%
De 10000 à 20000	66	33,3%
De 20000 à 50000	45	22,7%
50000 et plus	3	1,5%
TOTAL OBS.	198	100%

Nb. cit. CU-CA	Fréq.
1	2,0%
48	98,0%
49	100%

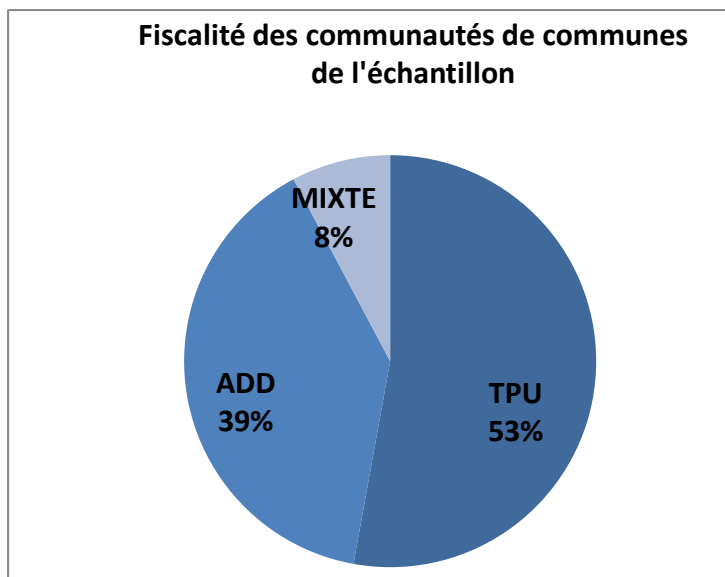
Min = 1100, Max = 85000
1300000 Moyenne = 14 870

Min = 29045, Max =
Moyenne = 150 966

► **Fiscalité du groupement**

	CC	Fréq.	Nat 09
TPU	102	52,8 %	44,2%
ADD	76	39,4 %	
MIXTE	15	7,8 %	
Total	193		

CA-CU	Fréq.
43	89,6 %
0	
5	10,4 %
48	



Une fiscalité propre construite sur la TPU renforce l'implication du groupement dans l'intervention portant sur le domaine économique. Cette fiscalité domine dans les groupements de type CA et CU.

Plus de 52% de communautés de communes ont adopté ce régime, 44% seulement au niveau national au 1^{er} janvier 2009. Ce résultat est cohérent, dans la mesure où les « grosses » communautés de communes sont proportionnellement plus représentées dans l'échantillon.

II. DEMARCHE STRATEGIQUE ET PROGRAMME D'ACTION

Situation économique des territoires

- Le territoire de la Communauté rencontre-t-il actuellement des difficultés importantes (fermetures de sites...) ?

Difficultés	Nb. cit. CC	Fréq.	Nb. cit. CU-CA	Fréq.
Non réponse				
Oui	65	32,8%	30	61,2%
Non	133	67,2%	19	38,8%
TOTAL OBS.	198	100%	49	100%

Les deux tiers des Communautés de Communes déclarent ne pas rencontrer de difficultés importantes (la proportion était équivalente en 2005).

Les effets de crise économique sont plus perceptibles en milieu d'agglomération, où ils sont moins diffus : ainsi, selon 60% des responsables économiques d'agglomération, leur territoire rencontre des difficultés importantes. Les fermetures de sites y sont en effet plus fréquentes (les «PME » sont plus souvent localisées en agglomération).

Si oui, merci de préciser :

	C.COM	Fréq.	CA-CU	Fréq.
FERMETURE	41	63,1%	17	56,7%
SECTEUR	6	9,2%	1	3,3%
STAGNATION	16	24,6%	12	40,0%
AUTR	2	3,1%		
TOTAL OBS.	65	100,0%	30	100,0%

Les raisons invoquées ont été codées selon le mot clef principal. Les résultats soulignent que ces difficultés sont liées à la conjoncture générale de nos économies.

S'écartent de cette logique le code « AUTR » qui correspond à ces changements dans la composition de la communauté et le code « SECTEUR » qui relève des difficultés liées au domaine agricole, notamment l'agriculture de montagne, et dans le cas CA-CU au secteur du tourisme.

- FERMETURE a été codée quand elle était signalée de manière explicite ou quand étaient évoqués des licenciements importants.
- STAGNATION a été codée quand étaient évoquées des situations de morosité, de décroissance, d'absence de perspectives optimistes.

Du diagnostic à la stratégie

► Avez-vous réalisé un diagnostic économique du territoire intercommunal ?

Diagnostic Economique	Nb. cit. CC	Fréq.	2005 CC	Nb. cit. CU-CA	Fréq.
Oui	85	42,9%	49,9%	35	71,4%
En projet	28	14,1%	11,2%	3	6,1%
Non	85	42,9%	38,9%	11	22,4%
TOTAL OBS.	198	100%	100%	49	100%

Comme en 2005, la réalisation d'un diagnostic économique territorial concerne une communauté de communes sur deux. 14% ont ce projet.

Elle s'impose pour les CU-CA (69% en 2005, 71% en 2009).

Dans tous les cas cités l'occasion évoquée concerne le territoire global de la communauté, soit à l'occasion de la structuration de la communauté (contrat d'agglomération, définition intérêt communautaire), soit dans le cadre de procédures de programmation (SCOT). Cela peut être aussi à l'occasion de la mise en place du service économique ou d'un observatoire économique.

► Avez-vous formalisé votre stratégie en matière de développement économique ?

Formalisation Stratégie	Nb. cit. CC	Fréq.	Nb. cit. CU-CA	Fréq.
Non réponse	1	0,5%	1	2,0%
Oui	50	25,3%	33	67,3%
En projet	58	29,3%	11	22,4%
Non	89	44,9%	4	8,2%
TOTAL OBS.	198	100%	49	100%

68% des CA/CU ont formalisé une stratégie de développement économique (69% en 2005).

C'est aussi le cas d'un quart des CC. Cette démarche progresse donc lentement, même si l'on note que ce projet est envisagé par un autre quart des communautés de communes.

Cette faible progression est également à rapprocher du calendrier électoral. Il y a eu lors des dernières élections en 2008 un fort renouvellement des équipes d'élus. Il est probable que les nouvelles équipes en place n'aient pas encore formalisé leur stratégie économique.

► **Un programme d'actions pluriannuel de développement économique a-t-il été formalisé par la communauté ?**

Les programmes d'actions déclinent en général les documents ou options stratégiques choisis. Ils sont le signe que les stratégies sont effectivement engagées. La proportion de communautés engagées dans cette démarche est donc légèrement en-deçà de celle ayant formulé une stratégie : 25% des CC ; 67% des CA/CU. Ces données sont également stables depuis 2005.

Formalisation programme	Nb. cit. CC	Fréq.	2005 CC	Nb. cit. CU-CA	Fréq.
Non réponse	1	0,5%		1	2,0%
Oui	37	18,7%	20,6%	27	55,1%
En projet	46	23,2%	13,3%	14	28,6%
Non	114	57,6%	66,1%	7	14,3%
TOTAL OBS.	198	100%		49	100%

► **En matière d'aménagement de l'espace, quels sont les différents documents de planification intercommunale d'ores et déjà définis ou envisagés sur votre territoire ?**

Les communautés (et encore plus les CA) se sont massivement engagées ces dernières années dans les documents de planification et d'aménagement de l'espace.

Le schéma de cohérence territoriale est le document de planification le plus répandu au sein des communautés, quelle que soit la forme du groupement : 52% des CC et 79% des CA l'ont finalisé ou engagé [seulement 12% des CA avaient finalisé ce document en 2005]. Le SCOT est le socle sur lequel repose l'ensemble des politiques des groupements sur le plan territorial. Il dit quel est, et quel doit être, le schéma d'organisation du territoire d'une manière cohérente sur l'ensemble de la zone et tient compte des projets de tous les acteurs publics.

Arrive ensuite le STZA, schéma territorial des zones d'activité : 83% des CA/CU et 23% des CC ont réalisé ou engagé cette procédure. Cela manifeste l'intérêt porté par les groupements pour le développement économique des territoires.

54% des CA sont également engagées dans la mise en œuvre ou le lancement de *Plans de Déplacements Urbain*. Les prochains chantiers sont pour ces dernières les *schémas de développement commercial communautaire et les Plans Climat Energie Territorial*.

CC	SCOT	STZA	PLU	SDC	PCET	PDU
Finalisé	34 [17%]	25 [13%]	6	4	2	3
En cours	69 [35%]	18 [10%]	12	8	10	5
Envisagé	36	30	22	22	17	13
TOTAL	139 [70%]	73 [37%]	40	34	29	21
TOTAL OBS.	198					

CU - CA	SCOT	STZA	SDC	PCET	PLU	PDU
Finalisé	16 [32%]	19 [54%]	7	5	12	10 [29%]
En cours	23 [47%]	10 [29%]	12	19	5	12 [25%]
Envisagé	8	6	11	6	1	4
TOTAL	47 [96%]	35	30	30	28	26
TOTAL OBS.	49					

Légende

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

STZA : Schéma territorial des zones d'activités économiques de la communauté

SDC : Schéma de développement commercial communautaire

PLU : Plan Local d'Urbanisme communautaire

PCET : Plan Climat Energie Territorial

PDU : Volet Transport de marchandises du Plan de Déplacements Urbains

Objectifs, actions et évaluation

- Avez-vous défini des priorités spécifiques des deux prochaines années (2009 et 2010) en matière économique ?

Priorités Spécifiques	Nb. cit. CC	Fréq.	Nb. cit. CU-CA	Fréq.
Oui	124	62,6%	42	85,7%
Non	74	37,4%	7	14,3%
TOTAL OBS.	198	100%	49	100%

Les deux tiers de communautés de communes et 85% des CA/CU ont défini des priorités d'actions spécifiques pour les deux prochaines années.

Quel que soit le type de groupement, les priorités définies portent d'abord sur l'offre d'une capacité d'activité : aménagement de zones, mise à disposition de bâtiments etc ... La seconde priorité porte sur la promotion et le marketing du territoire : il s'agit de présenter les points forts de la zone, de montrer une capacité à accueillir et à accompagner le développement des activités.

PRIORITES	Nb.Cit.	Fréq.
TOTAL OBS.	161	
Equipement, Zones d' activités, Bâtiments	94	58,39%
Promotion, marketing du territoire	33	20,50%
Actions dans une logique FILIERE	14	8,70%
Mise en RESEAU	10	6,21%
Rénovation, réhabilitation	3	1,86%
AUTRES	7	4,35%

La communauté intervient ainsi dans la logique habituelle de la puissance publique, et ces priorités s'inscrivent dans la continuité des interventions habituelles, comme le montrent les tableaux ci-dessous.

► Typologie des actions économiques mises en œuvre

Interventions des communautés de communes

COMMUNAUTES DE COMMUNES	NON.R	OUI	NON	Projet	TOTAL
IMMOBILIER D'ENTREPRISES		145			
- Création, aménagement entretien de ZA	5	145	21	27	198
- Accompagnement recherche de locaux	9	115	55	19	198
- Portage de locaux à vocation économique	8	84	71	35	198
DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE		111			
- Office de tourisme	6	111	56	25	198
- Montage de produits touristiques	7	73	82	36	198
- Soutien aux professionnels du tourisme	11	70	90	27	198
DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES LOCALES		99			
- Développement de filières	15	43	122	18	198
- Animation de réseaux d'entreprises	11	50	107	30	198
- Soutien au commerce et à l'artisanat	9	99	62	28	198
- Développement des services à la personne	15	70	91	22	198
-Emploi, formation, aide au recrutement	12	61	116	9	198
- Aide financière directe aux entreprises	14	49	129	6	198
- Appui au développement des TIC	16	36	129	17	198
MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL DES ZA		88			
- Mise en place d'un système	12	15	144	27	198
- Intégration paysagère des équipements	10	88	71	29	198
- Maîtrise des impacts liés à l'eau	10	80	84	24	198
- Maîtrise des impacts sonores	13	33	129	23	198
- Elaboration d'un schéma logistique	18	2	163	15	198
- Participation dans la desserte	16	9	148	25	198
- Incitation à la mise en place de plans	16	13	138	31	198
CREATION ET REPRISE D'ENTREPRISES		85			
- Pépinières, couveuses	8	42	113	35	198
- Soutien, plateforme d'initiative	13	85	97	3	198
- Service d'accompagnement	14	66	98	20	198
- Reprise et transmission d'entreprise	27	37	121	13	198
PROMOTION ECONOMIQUE DU TERRITOIRE	6	84	71	37	198
VEILLE ECONOMIQUE	6	55	112	25	198
PROSPECTION D'ENTREPRISES	7	53	108	30	198
DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES AGRICOLES		28			
- Appui au marketing des filières locales	11	26	147	14	198
- Agri-tourisme	10	28	137	23	198

Les réponses ont été présentées en ordre décroissant : apparaît en premier l'action qui est engagée par le plus grand nombre de communautés

Les actions économiques engagées par les Communautés de Communes sont d'abord liées à l'aménagement de ZA et l'immobilier d'entreprise. Ce résultat s'observait avec la même force et exactement la même proportion en 2005.

Le développement touristique, au 6^{ème} rang des priorités en 2005, concerne aujourd'hui plus de la moitié des réponses, ce qui témoigne peut-être d'une montée en puissance du tourisme rural et d'une prise de conscience, par les élus, de l'impact économique lié à l'attraction de touristes-consommateurs sur les territoires.

L'effort de prospection d'entreprises reste inchangé. En revanche, on semble constater un désengagement des communautés de communes pour ce qui concerne le développement des entreprises du territoire et l'accompagnement à la création/reprise d'entreprises : la moitié des communautés de communes réalisaient des actions dans ce domaine en 2005 contre 21% en 2009. Mais il est vrai que l'Etat, à travers les réseaux consulaires, a fortement développé ses interventions sur les territoires dans ce domaine.

Les questions agricoles sont faiblement mobilisatrices, sans doute parce que les communautés de communes ne disposent pas d'outil d'intervention dans ce domaine.

La promotion économique du territoire « équilibre » les réponses positives et négatives ... on confirme une impression ressentie plus haut : la moitié des communautés de communes n'ont pas pour priorité le développement économique.

Interrogées sur les modalités de mise en œuvre de ces actions (y a-t-il délégation ou partage de ce domaine d'action), les non réponses dominent. Il semble donc que les actions économiques restent majoritairement gérées en interne dans les communautés. Quand il y a « ouverture », alors la délégation est une forme rarement adoptée, le partage étant nettement plus courant : les EPCI conservent, au moins en partie, un suivi des dossiers concernés.

*Sur chacun des axes des tableaux ci-dessous une question a été posée sur la **Délégation** ou le **partage** de l'action économique avec : une commune, une agence de développement, un autre EPCI, un pays, une organisation consulaire.*

***Ce domaine d'action est-il délégué ou partagé avec d'autres organismes ?
cas de l'immobilier d'entreprises***

	COMMUNES	AGENCE	Autres EPCI	PAYS	CONSULAIRES
Non réponses	168	159	192	174	157
Déléguée	13	4	0	2	0
Partagée	17	35	6	22	41

***Ce domaine d'action est-il délégué ou partagé avec d'autres organismes ?
cas du développement touristique***

	COMMUNES	AGENCE	Autres EPCI	PAYS	CONSULAIRES
Non réponses	170	186	185	163	191
Déléguée	13	2	1	7	0
Partagée	15	10	12	28	7

***Ce domaine d'action est-il délégué ou partagé avec d'autres organismes ?
Actions de développement des entreprises locales***

	COMMUNES	AGENCE	autres EPCI	PAYS	CONSULAIRES
Non réponses	170	164	177	143	144
Déléguée	6	8	4	9	2
Partagée	22	26	17	46	52

***Ce domaine d'action est-il délégué ou partagé avec d'autres organismes ?
Management environnemental des zones d'activité***

	COMMUNES	AGENCE	autres EPCI	PAYS	CONSUL
Non réponses	176	188	193	190	186
Déléguée	5	1	1	0	0
Partagée	17	9	4	8	12

***Ce domaine d'action est-il délégué ou partagé avec d'autres organismes ?
Promotion économique du territoire***

	COMMUNES	AGENCE	autres EPCI	PAYS	CONSULAIRES
Non réponses	185	161	193	177	172
Déléguée	3	3	0	3	4
Partagée	10	34	5	18	22

Quand l'acteur « entreprise » est concerné, on note une augmentation du recours aux organisations consulaires. Quand l'action économique est plus générale apparaît alors un appel aux autres partenaires, notamment les Agences de développement.

Interventions des CA-CU

Concernant les actions des CA/CU, les réponses observées ont également été ordonnées ci-dessous par ordre décroissant.

COMM URBAINES – COMM AGGLO	Non Réponse	Oui	Non	Projet	Total
IMMOBILIER D'ENTREPRISE		47			
- Création, aménagement, entretien de zones		47	1	1	49
- Accompagnement à la recherche de locaux		47	1	1	49
- Portage de locaux à vocation économique		37	7	5	49
CREATION ET REPRISE D'ENTREPRISES		40			
- Pépinières, couveuses, incubateurs	1	36	9	3	49
- Soutien d'une plateforme d'initiatives	1	40	7	1	49
- Services d'accompagnement		33	15	1	49
- Reprise et transmission d'entreprises	8	17	22	2	49
DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES LOCALES		39			
- développ de filières et pôles de compétences		39	7	3	49
- Animation de réseaux d'entreprises	1	32	6	10	49
- Soutien au commerce et artisanat	2	28	16	3	49
- Développ des services à la personne	3	16	22	8	49
- Emploi, formation, aide au recrutement	2	30	12	5	49
- Aides financières directes	1	26	21	1	49
- Appui au développement des TIC	2	31	9	7	49
PROMOTION ECONOMIQUE DU TERRITOIRE :	1	35	6	7	49
MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL DES ZA ECO		32			
- Mise en place d'un système		12	20	17	49
- Intégration paysagère des équipements	4	32	8	5	49
- Maîtrise des impacts liés à l'eau	3	31	12	3	49
- Maîtrise des impacts sonores	5	17	20	7	49
- Elaboration d'un schéma logistique	6	3	36	4	49
- Participation à la desserte ferroviaire	7	8	29	5	49
- Incitation à la mise en place de plans	1	18	19	11	49
PROSPECTION D'ENTREPRISES	1	30	8	10	49
DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE		30			
- Office de tourisme		30	18	1	49
- Montage de produits touristiques	1	22	21	5	49
- Soutien aux professionnels du tourisme	2	20	23	1	49
VEILLE ECONOMIQUE :		29	11	9	49
DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES AGRICOLES		13			
- Appui au marketing des filières locales	2	13	25	9	49
- Agri-tourisme	3	7	32	7	49

L'immobilier d'entreprise : création, aménagement, entretien de zones, accompagnement à la recherche de locaux, portage de locaux ... sont des actions engagées dans la quasi-totalité des communautés.

Création et reprise d'entreprises : cette action est aussi fortement engagée par les communautés, à l'exception du thème de la reprise et transmission d'entreprises.

80% des communautés s'engagent dans le développement des entreprises locales : cet engagement porte sur une grande diversité d'aides. On note cependant que le développement des services à la personne est majoritairement délaissé : peut-être n'a-t-il pas sa place dans une logique d'intervention collective par la communauté.

Le management environnemental des zones d'activité économique est actif dans les communautés d'agglomération en ce qui concerne l'intégration paysagère des équipements et la maîtrise des impacts liés à l'eau ... ces domaines sont « classiques » ; la plupart des financements mobilisables portent d'ailleurs sur l'intégration paysagère. En revanche, l'élaboration de schémas logistiques et la participation à la desserte ferroviaire ne semble concerner que des communautés particulières.

Le développement touristique est intégré dans les actions des communautés. Un office du tourisme existe et l'on participe au montage des produits touristiques.

La veille économique est aussi présente dans les préoccupations de la majorité des communautés ayant répondu.

On remarque donc que la majorité des agglomérations sont fortement engagées dans la plupart des domaines d'intervention économique.

Mis-à-part l'immobilier d'entreprise, les divergences de priorités avec les communautés de communes apparaissent : le tourisme, la prospection d'entreprise, la veille économique sont ainsi moins développées dans les CA/CU.

Concernant la délégation ou le partage de ces domaines d'actions avec d'autres organismes, et comme pour les communautés de communes, les non réponses des communautés d'agglomération et des communautés urbaines « ni délégation, ni partage », sont dominantes.

Entre ces deux choix d'intervention « extérieure » c'est le partage qui est dominant et sur les grands axes retenus les deux partenaires privilégiés sont : l'agence de développement et les chambres consulaires.

Ce domaine d'action est-il délégué ou partagé avec d'autres organismes ?

IMMOBILIER D'ENTREPRISE

	COMMUNES	AGENCE	Autres EPCI	PAYS	CONSULAIRES
Non réponse	43	35	45	45	35
Déléguée	2	0	0	0	0
Partagée	4	14	4	4	14

Ce domaine d'action est-il délégué ou partagé avec d'autres organismes ?
CREATION ET REPRISE D'ENTREPRISES

	COMMUNES	AGENCE	autres EPCI	PAYS	CONSUL
Non réponse	47	43	44	45	28
Déléguée	1	1	0	1	2
Partagée	1	5	5	3	19

Ce domaine d'action est-il délégué ou partagé avec d'autres organismes ?
DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES LOCALES

	COMMUNES	AGENCE	aut EPCI	PAYS	CONSUL
Non réponse	43	31	43	43	30
Déléguée	2	3	0	1	0
Partagée	4	15	6	5	19

Ce domaine d'action est-il délégué ou partagé avec d'autres organismes ?
PROMOTION ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

	COMMUNES	AGENCE	aut EPCI	PAYS	CONSUL
Non réponse	45	27	43	47	43
Déléguée	2	5	0	0	0
Partagée	2	17	6	2	6

► **Moyens mobilisés au service de la veille économique ?**

- quels sont les outils de veille utilisés ? quels sont les partenariats dans ce domaine ?

Ensemble des groupements	Nb.Cit.	Fréq.
TOTAL OBS.	134	100,00%
Partenariats avec les Chambres consulaires	35	26,12%
Mise en place d'un observatoire économique	19	14,18%
Partenariats avec Comité EE, Agence de développement,	23	17,16%
Presse	28	20,90%
Rien	22	16,42%
Service dédié ou début de service	7	5,13%

Les réponses sont observées ici sur l'ensemble des groupements.

Pour la veille, on constate le recours fréquent à des partenaires externes : le premier moyen mobilisé au service de la veille économique est le partenariat avec les chambres consulaires (CCI principalement) ; on constate également des partenariats avec des Comités d'expansion économique ou des agences de développement.

La lecture de la « Presse » permet certes de recevoir une information, mais ce n'est pas là un outil très performant au service de la veille économique. Les deux formes à retenir ci-dessus sont « le service dédié ou début de service » qui ne concerne que 5% des réponses et la mise en place d'un « observatoire spécifique » qui est encore limitée et ne concerne que 14% des communautés. Ces deux cas, gérés avec ou sans partenariat, impliquent la définition d'objectifs à atteindre, donc un questionnement porteur de sens sur les futurs de la zone concernée, sur ses opportunités ou ses menaces.

► Actions dans le champ de l'économie résidentielle

Mettez-vous en place des actions coordonnées pour appuyer la création d'activités marchandes (ou semi-marchandes) et d'emplois destinés à répondre aux besoins des résidents ?

Actions coordonnées	Nb. cit. C COMM	Fréq.	Nb. cit. CA-CU	Fréq.
Non réponse	3	1,5%	1	2,0%
Oui	35	17,7%	16	32,7%
Non	160	80,8%	32	65,3%
TOTAL OBS.	198	100%	49	100%

Un tiers des CA/CU et 18% des CC déclarent conduire des actions dans le champ de l'économie résidentielle. Ces chiffres sont intéressants, car il s'agit d'une démarche nouvelle et souvent exploratoire.

Pour les Communautés de communes, les exemples donnés portent principalement sur des actions en faveur du maintien du tissu artisanal et commercial de proximité et, dans une moindre mesure, sur des initiatives d'animation en faveur de la jeunesse et de l'enfance.

Les interventions citées par les CA/CU portent quant à elles plutôt sur les services à la personne ou sur la mise en place de circuits courts de consommation.

Si oui, dans quels domaines (merci de donner un ou deux exemples) ?

Communautés de Communes

- Mise en place d'une Opération de restructuration de l'artisanat et du commerce
- Aide à la reprise ou à la création du dernier commerce ou bar/restaurant sur une commune
- Création de 2 centres multi-commerces (aménagement de cellules commerciales) dans les bourgs-entiers.
- Zone commerciale, alimentaire et commerces/services de proximité.
- Création d'une maison de santé enfance, d'un pôle enfance, d'un centre de loisirs.
- Economie solidaire
- Mise en place d'un plan FISAC intercommunal.
- Opération collective de modernisation du commerce et de l'artisanat.
- La Communauté de Communes mène une politique de maintien du dernier commerce de proximité dans les Communes de moins de 2 000 habitants. L'action se traduit par la reprise et la remise en état du local commercial suivi d'une location à prix réduit permettant le maintien du commerçant.

- Ouverture de multiservices.
- Création d'une zone commerciale
- Projet de mise en place d'une Opération Collective de Modernisation.
- Aide à la recherche de terrain pour résidence seniors - aide à la création et soutien financier du RAM intercommunal.
- Journée d'information sur l'éco construction à destination des entreprises du bâtiment.
- Aides aux associations du territoire œuvrant dans l'animation jeunesse. Aide aux jeunes du territoire pour obtention de diplôme dans le cadre de l'organisation de centre de loisirs (BAFA). Aide financière à l'UCIA pour l'organisation de sa foire intercommunale annuelle.
- Actions d'animations sur les marchés et commerçants du territoire notamment.
- Maintien de commerces de proximité.
- Opération de rachat et de réhabilitation d'un immeuble pour maintenir le dernier commerce d'une commune membre
- Création d'ateliers relais, aménagement des zones, création de voies et réseaux.
- Petite enfance: création/construction d'une halte/garderie intercommunale ; service RAM ; programme culturel.
- Agences postales (maintien), aide à la création d'un commerce multiservices sur une des communes de la CC.

Communautés Urbaines et d'Agglomération

- Maraichage - soutien à la scop biau jardin - production et distribution locale en circuit court.
- Domaine de la restauration rapide ou des services à la personne.
- Entreprises d'insertion, services à la personne BTP avec la CAPEB, Maraichage, livraison à domicile.
- Réalisation d'études et diagnostics sur l'économie résidentielle (Agence d'urbanisme, observatoire emploi-formation).
- Services de proximité.
- Développement des services à la personne et singulièrement dans le maintien à domicile des personnes âgées (programme IDA : Innovation-Domicile-Autonomie).
- Appui à la création d'une ZAC
- Aides Financières pour la rénovation des commerces.
- Circuits courts rapprochant la production de la consommation. Valorisation des marchés non sédentaires. Aides à la constitution d'AMAP.
- Mise en place d'une aide à la création de TPE en milieu rural et politique de la ville. Une aide a été notamment accordée à un coiffeur souhaitant s'installer sur une commune rurale.

► Au-delà d'un simple bilan, faites-vous une évaluation des actions de développement économique mises en oeuvre ?

Evaluation	Nb. cit. CC	Fréq.	2005 CC	Nb. cit. CA-CU	Fréq.
Non réponse	5	2,5%		1	2 %
Oui	30	15,2%	12,6%	16	33%
Non	113	57,1%	68,6%	17	35%
En projet	50	25,3%	18,8%	15	31%
TOTAL OBS.	198	100%		49	100%

Si oui, comment ?

	Nb.Cit.	Fréq.
TOTAL OBS.	46	100,00%
SUIVI d'indicateurs	25	54 %
BILAN annuels	12	26 %
ENQUETES	4	9 %
EVALUATION ex ante-ex post	2	4 %

Divers	3	6,52%
--------	---	-------

La pratique d'évaluation de l'action économique reste limitée et ne concerne que 15% des CC et un tiers des CA/CU.

Une démarche d'évaluation est un processus long qui s'anticipe dans la conception même de l'action, qui se construit dans son déroulement et qui débouche sur un bilan qui se réfère aux objectifs initiaux. Cette procédure correspond ci-dessus à la ligne « Evaluation ex-ante et ex-post », elle reste ici d'usage très limité (4%). Les procédures d'évaluation, qui seules permettent une amélioration dans le temps des politiques et actions engagées, devront être développées.

III. LES MOYENS ET STRUCTURES DE L'INTERVENTION ECONOMIQUE

LES RESSOURCES HUMAINES

► **Combien de salariés au total travaillent pour la communauté ?**

En Equivalent Temps Plein (ETP) :

Nombre d' ETP	Nb. cit. CC	Fréq.	Nombre d' ETP	Nb. cit. CU-CA	Fréq.
Non réponse	36		Non réponse	23	
Moins de 10	64	39,51			
De 10 à 20	40	24,69	Moins de 100	10	38,46
De 20 à 30	21	12,96	De 100 à 200	6	23,08
De 30 à 40	9	5,56	De 200 à 400	4	15,38
De 40 à 50	11	6,79	De 400 à 600	3	11,54
De 50 à 60	6	3,70	De 600 à 800	2	7,69
60 et plus	11	6,79	800 et plus	1	3,85
TOTAL OBS.	162	100,00	TOTAL OBS.	49	100,00

Moyenne : 33

Moyenne : 436

Les fréquences ont été calculées en excluant les non-réponses.

Le nombre des ETP dans le cas des CU-CA suit la taille de population du groupement.

Cette règle paraît être générale.

Ces résultats ne révèlent pas d'évolution forte par rapport à l'enquête 2005.

► **Combien d'entre eux travaillent de façon exclusive à l'action économique ?**

En Equivalent Temps Plein (ETP) :

Nombre d'ETP exclusif	Nb. cit. CC	Fréq.
Non réponse	40	
Moins de 1,00	63	40 %
De 1,00 à 2,00	65	41 %
De 2,00 à 3,00	13	8 %
3,00 et plus	17	11 %
TOTAL OBS.	158	100%

Nombre d'ETP exclusif	Nb. cit. CU-CA	Fréq.
Non réponse	8	
Moins de 2,00	5	12,20%
De 2,00 à 4,00	9	21,95%
De 4,00 à 6,00	11	26,83%
De 6,00 à 8,00	2	4,88%
TOTAL OBS.	41	100%

Ce tableau souligne la stagnation des préoccupations économiques dans le fonctionnement des groupements. On observe en moyenne 1 salarié exclusivement liées à l'économie dans les communautés de communes et moins de 6 dans les groupements de type CA-CU.

► Existe t-il un poste de responsable ou directeur de l'action économique ?

Poste	Nb. cit. CC	Fréq.
Non réponse	1	0,5%
Oui	67	33,8%
Non	125	63,1%
En projet	5	2,5%
TOTAL OBS.	198	100%

Nb. cit. CU-CA	Fréq.
47	95,9%
2	4,1%
0	0,0%
49	100%

La quasi-totalité des CA-CU est dotée d'un poste de « Directeur de l'action économique ». C'est aussi le cas d'un tiers environ des communautés de communes. L'étude réalisée en 2005 montrait que le recrutement d'un directeur intervenait principalement dans les communautés de communes de plus de 20.000 habitants. En deçà, la démarche économique est plus empirique.

LES FINANCES

► A combien s'élève le budget global de la communauté en 2008 (dépenses inscrites au compte administratif principal + annexe) ?

Fonctionnement (en K euros) :

CC Fonctionnement	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	33	17 %
Moins de 1000	29	15 %
De 1000 à 2000	21	11 %
De 2000 à 3000	19	10 %
De 3000 à 5000	27	14 %
De 5000 à 10000	37	19 %
10000 et plus	32	16 %
TOTAL OBS.	198	100%

CU et CA Fonctionnement	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	12	24 %
Moins de 10000	5	10 %
De 10000 à 30000	6	12 %
De 30000 à 50000	4	8 %
De 50000 à 80000	10	20 %
De 80000 à 200000	7	14 %
200000 et plus	5	10 %
TOTAL OBS.	49	100%

Investissements, hors opérations pour ordre (en K euros) :

C C Investissements	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	37	19 %
Moins de 500	36	18 %
De 500 à 1000	20	10 %
De 1000 à 2000	34	17 %
De 2000 à 5000	38	19 %
De 5000 à 10000	18	9 %
10000 et plus	15	8%
TOTAL OBS.	198	100%

CU et CA Investissements	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	14	29%
Moins de 5000	3	6%
De 5000 à 10000	6	12%
De 10000 à 30000	7	14%
De 30000 à 50000	9	19%
De 50000 à 100000	4	8%
100000 et plus	6	12%
TOTAL OBS.	49	100%

► A combien s'élève le budget consacré au seul développement économique?

CAS DES COMMUNAUTES DE COMMUNES

Budget de fonctionnement (en K euros) :

	Nb. cit. 2007	Fréq.	Nb. cit. 2008	Fréq.	Nb. cit. 2009	Fréq.
Non réponse	89	44,9%	75	37,9%	70	35,4%
Moins de 500	21	10,6%	19	9,6%	19	9,6%
De 500 à 1000	24	12,1%	25	12,6%	27	13,6%
De 1000 à 2000	23	11,6%	23	11,6%	22	11,1%
De 2000 à 5000	15	7,6%	19	9,6%	11	5,6%
De 5000 à 10000	13	6,6%	18	9,1%	17	8,6%
10000 et plus	13	6,6%	19	9,6%	32	16,2%
TOTAL OBS.	198	100%	198	100%	198	100%

On note sur la période 2007-2009 une augmentation de nombre de groupements dans les tranches supérieures de la répartition. Le phénomène est général, mais il est particulièrement marqué pour la tranche 10.000 et plus où l'on relève 13 cas en 2007, puis 19 cas et enfin 32 cas en 2009. De manière générale la masse budgétaire s'élève, le phénomène n'est pas nouveau.

CAS DES CA/CU

Budget de fonctionnement (en K euros) :

	Nb. cit. 2007	Fréq.	Nb. cit. 2008	Fréq.	Nb. cit. 2009	Fréq.
Non réponse	16	33%	15	30,6%	15	31%
Moins de 500	7	14%	9	18,4%	9	18%
De 500 à 1000	7	14%	4	8,2%	5	10%
De 1000 à 2000	5	10%	6	12,2%	2	4%
De 2000 à 5000	3	6%	5	10,2%	7	14%
De 5000 à 10000	6	12%	4	8,2%	5	10%
10000 et plus	5	10%	6	12,2%	6	12%
TOTAL OBS.	49	100%	49	100%	49	100%

L'évolution 2007-2009 étant ici retracée par strate de masse budgétaire doit être regardée ici avec prudence. Il est normal que ces budgets évoluent et un faible changement peut faire basculer la réponse d'une strate à une autre ... la strate 1000 à 2000 K€ est à cet égard intéressante : les 6 groupements de 2008 sont passés pour l'un dans la tranche inférieure et pour deux autres dans la tranche supérieure. Il n'en reste que 2 en 2009 il est possible qu'il y ait là un seuil de changement dans les politiques des établissements.

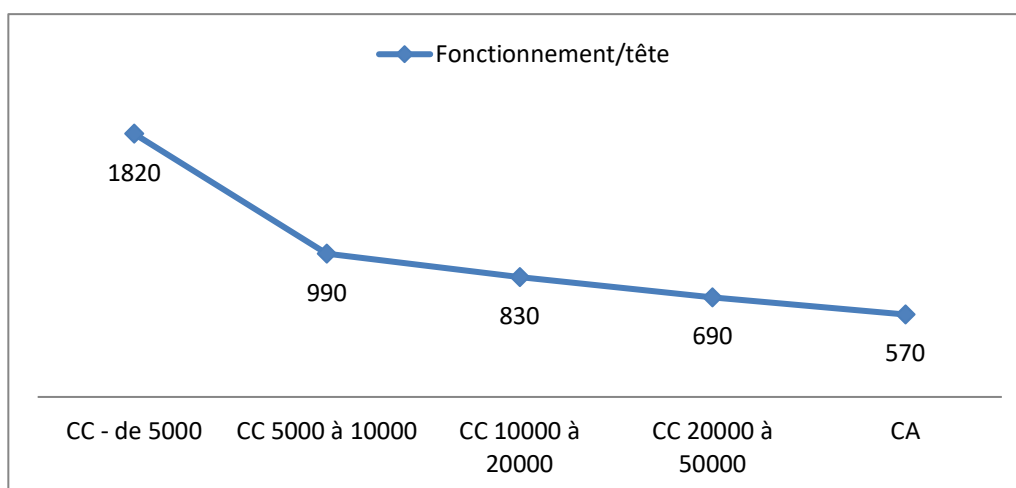
LES BUDGETS PAR HABITANT.

L'enquête permet de calculer le budget de fonctionnement par tête d'habitant du groupement. Les données sont présentées dans le graphique ci-après : les groupements ont été présentés selon des strates croissantes de la population totale. La valeur portée est la moyenne du budget/tête pour les groupements appartenant à la strate.

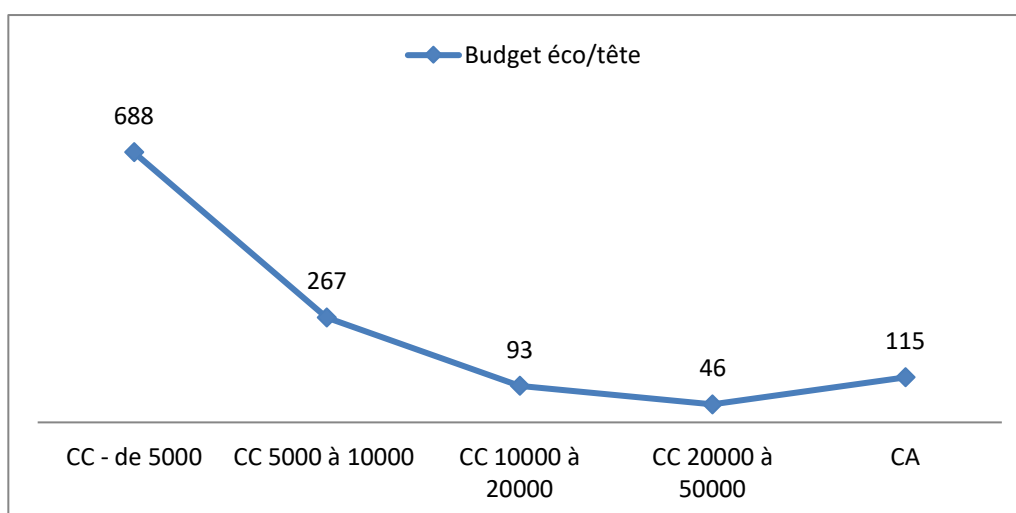
Cette valeur moyenne peut être lue comme un coût pour l'habitant dans le cas où la fiscalité locale est une fiscalité additionnelle. Cela est rarement le cas dans les données de l'enquête. Il s'agit le plus souvent d'une fiscalité propre (TPU) ou mixte. La valeur moyenne doit alors être interprétée comme une capacité à dépenser par habitant recensé.

Cette capacité décroît avec la taille de population du groupement. Il est à noter que cette capacité est, dans les CC de -5.000 h, plus de trois fois plus grande à ce qu'elle est dans les CA-CU.

budget de fonctionnement par tête d'habitant du groupement



budget consacré au développement économique par tête d'habitant du groupement



Alors que la valeur moyenne du budget par tête consacré au développement économique baisse avec la taille de population du groupement, elle augmente pour les CA-CU passant à 115 € par habitant.

Cela nous interpelle de deux façons :

- En valeur par tête, la part consacrée au développement économique représente 20% du budget dans les CA-CU et 38% du budget pour les plus petites communautés de communes. La capacité à produire du développement économique, les moyens pour le faire sont en moyenne beaucoup plus élevés par habitant dans les plus petites intercommunalités.
- Mais cela nous interpelle aussi autrement. Ces valeurs moyennes par strate cachent une très forte variation à l'intérieur même des strates. Ces variations tiennent aux différences de situations locales : la présence d'entreprises va ainsi expliquer la richesse de certaines intercommunalités et de manière symétrique la relative pauvreté d'autres intercommunalités. Il y a là une conséquence directe des bases de calcul actuelle de la taxe professionnelle.

ENVIRONNEMENT ET PARTENARIATS ECONOMIQUES

► Avez-vous créé votre propre structure locale d'animation économique ?

Structure locale d'animation économique	Nb. cit. CC	Fréq.	Nb. cit. CU-CA	Fréq.
Non réponse	1	0,5%		
Oui	13	6,6%	14	28,6%
Non	172	86,9%	29	59,2%
En projet ou en cours de mise en œuvre	12	6,1%	6	12,2%
TOTAL OBS.	198	100%	49	100%

La réponse négative est majoritaire quel que soit le type de groupement : il n'apparaît pas nécessaire de créer une structure locale d'animation économique.

Les résultats sont inchangés depuis 2005 : 15% des CC et 40% des CA ont créé ou envisagent de créer une structure dédiée d'animation économique.

► Si oui, quelles sont les caractéristiques de cette structure locale ?

Statut : Association SEM Établissement public Groupement d'intérêt public (GIP) Autre : précisez

Statut	Nb. cit. CC	Fréq.	Nb. cit. CU-CA	Fréq.
Non réponse	185	93,4%	37	75,5%
Association	5	2,5%	7	14,3%
SEM	0	0,0%	2	4,1%
Etablissement public	3	1,5%	1	2,0%
Groupement d'intérêt public (GIP)	0	0,0%	0	0,0%
Autre	5	2,5%	2	4,1%
TOTAL OBS.	198	100%	49	100%

On constate que la forme associative reste prépondérante parmi ces structures locales.

Les effectifs salariés vont de 1 à 38 pour les CA/CU, avec une moyenne de 12 ; pour les CC les chiffres vont de 1 à 26, avec une moyenne de 3.

- De quelles structures ayant une compétence économique la communauté est-elle membre ? (ex : pays, syndicat mixte à vocation économique, PNR...) :

	Nb.Cit CC		Nb.Cit CU-CA	
Non Réponse			non réponse	13
néant	11	7%	néant	2
Pays	90	56%	Pays	11 22%
Parc NR	11	7%	Parc NR	4
Syndicat Mixte	23	14%	Syndicat Mixte	3
Agence Dév	17	10%	Agence Dév	3
Plate forme IL	4	2%	Plate forme IL	3
			Multiple	5
Autre	5		Autre	5
TOTAL	161			49

Le « Pays » est la structure la plus fréquente aussi bien pour les CC que les formes CA-CU. La taille du groupement a peu d'incidences sur la participation à ce type de structures.

- La répartition des rôles entre ces différentes structures pose-t-elle des difficultés ?

Difficultés1	Nb. cit. CC	Fréq.	Nb. cit. CU-CA	Fréq.
Non réponse	34	17,2%	13	26,5%
Oui	18	9,1%	7	14,3%
Non	146	73,7%	29	59,2%
TOTAL OBS.	198	100%	49	100%

La répartition des rôles entre les différentes structures ne pose majoritairement pas de problème. Cela est particulièrement fort dans le cas des communautés de communes (74%).

Si oui, lesquelles ?

TOTAL OBS.	25
Organisation, limites, lisibilité	13
Contenu des domaines, des objectifs	5
Poids des structures : Pays, PNR, CCI	7

Quand des problèmes existent, cela tient, pour 50% des cas, à des problèmes d'organisation, de partage des compétences et de lisibilité des responsabilités engagées.

► **Quels sont les organismes de développement économique implantés sur le territoire de la communauté ?**

Cas des communautés de communes

Organismes	Nb. cit.	Fréq.
TOTAL OBS.	198	
Non réponse	49	25%
Autres	14	7%
Association locale d'artisans ou de commerçants	119	60%
C.C.I.	66	33%
Chambres des métiers et de l'artisanat	58	29%
Plate-forme d'initiative locale	56	28%
Chambre d'agriculture	54	27%
Clubs d'entreprises	51	26%
Organisations professionnelles	27	13%
Comité d'expansion économique	26	13%
Boutique de gestion	25	13%
Organismes techniques	14	7%

Les organismes à vocation économique les plus fréquemment implantés dans les communautés sont les associations locales d'artisans-commerçants (plus de la moitié des réponses). L'on retrouve ensuite, pour des fréquences voisines, les chambres consulaires : Chambre de commerce et d'industrie, Chambre des métiers et de l'artisanat, Chambre d'agriculture et les plate forme d'initiative locale et club d'entreprises.

Le tableau ci-après concerne les communautés urbaines et d'agglomérations. L'ordre d'apparition des organismes est voisin de celui observé ci-dessus mais la fréquence de citation est beaucoup plus élevée. Ces organismes sont présents dans les communautés de grande taille.

Organismes	Nb. cit.	Fréq.
TOTAL OBS.	49	
Autres	11	22%
Non réponse	0	0%
C.C.I.	45	92%
Chambres des métiers et de l'artisanat	42	86%
Association locale d'artisans ou de commerçants	41	84%
Clubs d'entreprises	39	79%
Plate-forme d'initiative locale	39	79%
Boutique de gestion	36	73%
Organisations professionnelles	33	67%
Chambre d'agriculture	26	53%
Comité d'expansion économique	18	37%
Organismes techniques	15	30%

On constate, de façon générale, que les grands réseaux d'accompagnement sont présents dans les trois quarts ou plus des CA/CU (boutiques de gestion, PFIL, clubs d'entreprises...).

► **Avec lesquels mettez-vous en œuvre des collaborations et/ou des projets ?**

Cas des communautés de communes.

<i>Collaborations et/ou projets</i>	<i>Nb. cit.</i>	<i>Fréq.</i>
Association locale d'artisans ou de commerçants	72	37%
Plate-forme d'initiative locale	69	35%
Non réponse	53	27%
Comité d'expansion économique	49	25%
Clubs d'entreprises	44	22%
Autres	41	21%
Organisations professionnelles	29	15%
Boutique de gestion	24	12%
Organismes techniques	19	10%
TOTAL OBS.	198	

Cas des communautés urbaines et d'agglomérations.

<i>Collaborations et/ou projets</i>	<i>Nb. cit.</i>	<i>Fréq.</i>
Association locale d'artisans ou de commerçants	23	47%
Plate-forme d'initiative locale	32	65%
Non réponse	1	2%
Comité d'expansion économique	17	37%
Clubs d'entreprises	30	61%
Autres	16	33%
Organisations professionnelles	23	47%
Boutique de gestion	22	45%
Organismes techniques	15	30%
TOTAL OBS.	49	

Les CC semblent activer relativement bien les organismes économiques présents sur leurs territoires : des partenariats sont dans la plupart des cas développés, parfois même en dehors du territoire (cas des comités d'expansion économique).

Les CA/CU sont moins actives dans ce domaine, mais leurs moyens d'intervention propres sont plus importants. On note en ce qui concerne ces groupements la fréquence élevée qui concerne les « Clubs d'entreprises » et les « Plate forme d'initiative locale ».

► Relations avec les établissements consulaires

Quelles sont les organismes de développement économique implantés sur le territoire de la commune ?

Les relations entre les CMA, les CCI et les communautés se sont développées depuis 2005 : seules 15% des CC n'entretiennent aucune relation avec leur CMA ou leur CCI ; ces relations existent pour l'ensemble des CA/CU.

En revanche, ces relations restent peu approfondies : pour leur majorité, les Communautés de communes entretiennent des relations ponctuelles avec les Chambres Consulaires.

Des collaborations sur des projets communs existent avec les CMA pour 21% des CC et avec les CCI pour 26% (un taux plutôt en diminution depuis 2005).

On note une collaboration plus étroite entre les communautés urbaines et d'agglomérations avec les Chambres de Commerce et d'Industrie, résultat conforme avec les observations notées en matière de veille économique.

Les collaborations sont moindres entre les communautés et les chambres d'agriculture.

Cas des CC	Chambre d'agriculture		Chambre des métiers et de l'artisanat		Chambre de commerce et d'industrie	
	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	13	7%	5	2%	7	3%
Absence de relations	49	25%	32	16%	27	14%
Relations ponctuelles	96	48%	105	53%	95	48%
Conventions formalisées	10	5%	15	8%	18	9%
Collaborations sur projets communs	30	15%	41	21%	51	26%
TOTAL OBS.	198	100%	198	100%	198	100%

Cas des CA/CU	Chambre d'agriculture		Chambre des métiers et de l'artisanat		Chambre de commerce et d'industrie	
	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse						
Absence de relations	16	32%	0		0	
Relations ponctuelles	24	49%	26	53%	10	20%
Conventions formalisées	1		11	22%	13	26%
Collaborations sur projets communs	8	16%	12	25%	26	54%
TOTAL OBS.	49	100%	49	100%	49	100%

Le tableau ci-dessus reprend les motifs de collaboration entre les communautés et les Chambres Consulaires. Les réponses ont été classées selon le contenu évoqué, quatre raisons apparaissent qui correspondent :

- *Projet visant la création, qu'il s'agisse d'activités, d'équipement, de zones ...*
- *Echange, productions d'informations. C'est notamment sur ce point qu'interviennent les partenariats en matière de veille économique.*
- *Développement d'effet de proximité*
- *Réalisation d'études.*

On note la relative rareté de partenariat dans le cadre de la mise en place d'observatoire de la vie économique locale, d'actions à forte contenu environnemental ... qui ne semble pas être encore une forte priorité des projets de développement.

Si vous collaborez avec une (ou plusieurs) de ces chambres sur un/des projet(s) commun(s), merci de précisez la nature de ce(s) projet(s):

Nature des projets	Nb.Cit.	Fréq.
TOTAL OBS.	134	100,00%
Projets visant la Création	30	22,39%
Echange, production d'informations	30	22,39%
Développement d'effets de proximité, réseau	33	24,63%
Réalisation d'études, de conventions, chartes	19	14,18%
Observatoire local	3	
Actions à fort contenu environnemental	2	
NEANT	4	
AUT	13	

Avez-vous des remarques à formuler sur les collaborations engagées avec les chambres consulaires et les organismes de développement économique ?

Remarques sur collaborations engagées	Nb.Cit.	Fréq.
TOTAL OBS.	63	100,00%
Pas de remarques	10	15,87%
Bonne collaboration	23	36,51%
Manque Communication, Coordination	27	42,86%
Autres	3	4,76%

Concernant ces collaborations, les communautés expriment un avis partagé entre les « satisfaits » et ceux qui regrettent un manque de concertation.

► Relations avec les services de l'Etat et les collectivités

Pensez-vous que l'articulation des actions économiques de votre communauté avec celles des services de l'Etat et des autres collectivités (Région, Département) soit efficace ?

C.COMMUNES	N Rép	Oui	Non	Tot
Communes	44	118 (60%)	36	198
Services de l'Etat	47	90 (45%)	61	198
Région	39	110 (55%)	49	198
Département	40	122 (61%)	36	198
Pays	60	89 (45%)	49	198

C.URBAINES-AGGLO	N Rép	Oui	Non	Tot
Communes	8	36 (73%)	5	49
Services de l'Etat	3	29 (59%)	17	49
Région	3	35 (71%)	11	49
Département	4	36 (73%)	9	49
Pays	26	10 (20%)	13	49

Les communautés estiment dans leur majorité que l'articulation de leur action avec celle des autres collectivités (communes, départements et régions) est efficace. Les services de l'Etat visés dans cette question excluent les chambres consulaires (il s'agit principalement des services de préfecture, pour le montage de dossiers).

► Dans tous les cas, pourquoi ?

	Nb.Cit.	Fréq.
TOTAL	130	100,00%
CONFUSION des rôles et des domaines, complexité	27	20,77%
Bonne CLARTE des relations	23	17,69%
Bonne communication, collaboration	20	15,38%
Appui très efficace	18	13,85%
Peu de liens	19	14,62%
SOUTIEN important, notamment financier	14	10,77%
NEANT	9	6,92%

Les communautés exprimant un avis positif sur cette articulation mettent en avant la clarté des relations, la bonne collaboration et le soutien apporté, notamment financier.

Les avis négatifs convergent vers un point principal : la confusion des domaines d'intervention et la complexité des relations.

IV DIFFICULTES RENCONTREES ET PERSPECTIVES

Quelles sont les difficultés que vous rencontrez pour mettre en oeuvre vos actions économiques ?

Communautés de communes

Difficultés CC	Nb. cit. (rang 1)	Nb. cit. (rang 2)	Nb. cit. (rang 3)	Nb. cit. (somme)	Fréq.
Non réponse	8	40	26	8 (2,24)	4,0%
Pas de difficultés rencontrées	30	2	2	34 (1,18)	17,2%
Manque de moyens financiers	62	26	8	96 (1,44)	48,5%
Manque de moyens humains	25	30	17	72 (1,89)	36,4%
Difficultés socio-économiques du territoire	17	16	23	56 (2,11)	28,3%
Difficultés de concertation entre les acteurs du développement économique local	18	14	19	51 (2,02)	25,8%
Manque de connaissance des outils du développement économique	7	18	11	36 (2,11)	18,2%
Manque de consensus au sein de la structure intercommunale	10	11	11	32 (2,03)	16,2%
Manque de moyens juridiques	5	8	11	24 (2,25)	12,1%
Problèmes de légitimité auprès des entreprises	4	8	12	24 (2,33)	12,1%
Autres	9	6	5	20 (1,80)	10,1%
Manque de connaissance du contexte économique du territoire	3	11	5	19 (2,11)	9,6%
TOTAL OBS.	198	198	198	198	

Les difficultés rencontrées dans la mise en oeuvre des actions tiennent d'abord à un manque de moyens humains et financiers, elles tiennent ensuite à des éléments contextuels : le mode de fonctionnement et de concertation entre les acteurs et bien sûr les difficultés socio économiques du territoire.

Ces mêmes explications ressortent des réponses ci-dessous des CA-CU : tous les EPCI se trouvent ainsi devant des difficultés identiques.

Quelles sont les difficultés que vous rencontrez pour mettre en oeuvre vos actions économiques ? (Merci de hiérarchiser les trois principales en les numérotant)

Communautés urbaines et d'agglomérations

Difficultés CA-CU	Nb. cit. (rang 1)	Nb. cit. (rang 2)	Nb. cit. (rang 3)	Nb. cit. (somme)	Fréq.
Non réponse	2	11	9	2 (2,32)	4,1%
Pas de difficultés rencontrées	9	0	1	10 (1,20)	20,4%
Manque de moyens humains	4	13	5	22 (2,05)	44,9%
Difficultés de concertation entre les acteurs du développement économique local	5	5	9	19 (2,21)	38,8%
Difficultés socio-économiques du territoire	11	1	2	14 (1,36)	28,6%
Manque de moyens financiers	8	3	0	11 (1,27)	22,4%
Manque de consensus au sein de la structure intercommunale	2	2	3	7 (2,14)	14,3%
Problèmes de légitimité auprès des entreprises	2	3	2	7 (2,00)	14,3%
Autres	4	1	2	7 (1,71)	14,3%
Manque de moyens juridiques	1	3	2	6 (2,17)	12,2%
Manque de connaissance du contexte économique du territoire	0	3	1	4 (2,25)	8,2%
Manque de connaissance des outils du développement économique	1	2	0	3 (1,67)	6,1%
TOTAL OBS.	49	49	49	49	

Les motifs et raisons exprimés.

La raison la plus fréquente relève du « ressenti » : elle concerne l'image du territoire, mais aussi celle des élus ... peu stratégiques, peu enthousiastes, peu enclins à travailler sur le long terme ..

Viennent ensuite des motifs plus objectifs liés aux problèmes de disponibilités du foncier, aux problèmes d'organisation des compétences et relations entre partenaires..

« - Nos territoires sont aussi en concurrence les uns avec les autres pour attirer les entreprises et produire un développement. »

D'autres problèmes sont soulevés :

- la raréfaction des aides publiques
- le besoin de renforcer les compétences des agents
- le climat d'incertitude quant aux réformes annoncées
- le besoin de clarification des compétences.

Perspectives

De manière globale l'étude met en avant l'importance des moyens que les EPCI affectent à l'action économique de développement. Ces moyens sont très divers mais les moyens financiers sont essentiels. Ils reposent aujourd'hui, principalement, sur la taxe professionnelle payée par les activités économiques. Un effet positif apparaît alors que l'on peut décrire comme : - les activités enrichissent les communautés qui, avec les moyens reçus, développent l'accueil des activités, qui ... -

Les effets de la réforme de la fiscalité locale risquant de transformer la répartition des richesses entre les EPCI, un effet plus global peut apparaître : si l'entraînement évoqué ci-dessus est coupé par la suppression de la TP, les communautés auront-elles toujours le projet d'attirer des entreprises ? Qui le fera à leur place sur le territoire national ?